RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00796
Numéro SIREN : 819 807 363
Nom ou dénomination : HOLDING 20

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2024 sous le numéro de dépôt 1551

HOLDING 20
Société par actions simplifiée au capital de 1.663.000 Euros
Siège social : RENNES (35000) – 20 Quai Duguay Trouin
R.C.S. RENNES 819 807 363
(la « **Société** »)

ACTE SIGNÉ PAR LES ASSOCIÉS
VALANT DÉCISIONS COLLECTIVES

Il résulte des stipulations de l'article 20.2 des statuts de la Société que les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés, exprimé dans un acte.

C'est dans ce cadre que les soussignées :

- La société CREDIT LYONNAIS (RCS LYON 954 509 741)
 Représentée par Monsieur Olivier NICOLAS, agissant en qualité de second dirigeant effectif de LCL, dûment habilité ainsi qu'il le déclare en vertu d'un pouvoir conféré par le Conseil d'administration le 29 avril 2015
 Titulaire de 99 780 actions

- La société CA INDOSUEZ (RCS PARIS 572 171 635)
 Représentée par Monsieur Jacques PROST, agissant en qualité de Directeur Général, dûment habilité ainsi qu'il le déclare en vertu des statuts de la société CA INDOSUEZ
 Titulaire de 33 260 actions

- La société CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER (RCS NANTERRE 380 867 978)
 Représentée par Monsieur Marc OPPENHEIM, agissant en qualité de Directeur Général, dûment habilité ainsi qu'il le déclare en vertu des statuts de la société CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER
 Titulaire de 16 630 actions

- La société LOU G-M (RCS RENNES 799 136 940)
 Représentée par Madame Lou GORNEAU, agissant en qualité de Présidente, dûment habilitée ainsi qu'elle le déclare en vertu des statuts de la société LOU G-M
 Titulaire de 16 630 actions

Total des actions représentées 166 300 actions

Agissant en qualité de seules associées de la société "HOLDING 20", société par actions simplifiée au capital de 1.663.000 euros, dont le siège social est à RENNES (35000) – 20 Quai Duguay Trouin et qui est immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 819 807 363,

Après avoir pris connaissance :

- du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 octobre 2023,

Ont pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la composition du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, statuant à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Guillaume RIMAUD le 12 septembre 2023 de ses fonctions d'administrateur avec effet au 23 octobre 2023, et décide de ratifier, conformément à l'article 15.1 des statuts de la Société, la nomination de :

- **Monsieur Pierre PREBET**
 Né le 27 janvier 1969 à Saint-Etienne (42)
 De nationalité française
 Demeurant à PARIS (75012) – 13 rue Michel Chasles

en qualité d'administrateur, avec effet le 23 octobre 2023 et pour la durée du mandat de Monsieur Guillaume RIMAUD restant à courir, soit jusqu'au 24 juillet 2027 inclus.

Monsieur Pierre PREBET a accepté ses fonctions d'administrateur par acte séparé.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs à la société GBA, SELARL au capital de 116.160 Euros, dont le siège social est situé à RENNES (35000) – 24 Mail François Mitterrand et qui est immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 493 675 904, à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives aux décisions qui précèdent et d'effectuer tous dépôts.

Le présent acte valant décisions collectives des associés est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacun des associés, les associés ayant consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature[1].

La société CREDIT LYONNAIS
Représentée par M. Olivier NICOLAS

La société CA INDOSUEZ
Représentée par M. Jacques PROST

La société CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER
Représentée par M. Marc OPPENHEIM

La société LOU G-M
Représentée par Mme Lou GORNEAU

[1] Les associés reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu, (iii) la préservation de la confidentialité des données et contenus, (iv) l'horodatage des envois et de la réception. Les associés renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document. Les associés conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux associés (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige. Les associés reconnaissent enfin que le présent acte signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.